

■ **Fondation de l'Union commerciale**, à Neuchâtel, fournir à l'Union commerciale les locaux dont elle a besoin, etc. (FOSC du 03.06.1998, p. 3759). Autorité de surveillance: office de surveillance du canton de Neuchâtel.
Journal no 2666 du 19.09.2002
(00656914 / CH-645.1.000.315-8)